

ANNEXE 3

Relevé de décisions du Comité syndical du 12 octobre 2020 (en visioconférence et présentiel)

Séance 11h00 – 12h00

Présence Comité syndical du 12 octobre 2020

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphat (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Jean-François Luc (CR), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD 83)

Participaient également : Philippe Vitel, Andrée Alziari Nègre (CR), Michel Cothias (Paerie), Béatrice Orelle Mattéi, Blanche De La Cruz (CD 13), Carole Toutain (CD 84), Jean-Philippe Chauvin, Jacques Demanse (CA Grand Avignon), Éric Hansen, Frédérique Gerbeaud-Maulin (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (Agence de l'Eau), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Stéphanie Garrido (ARBE)

Membres titulaires : 10 Membres présents : 6

ORDRE DU JOUR

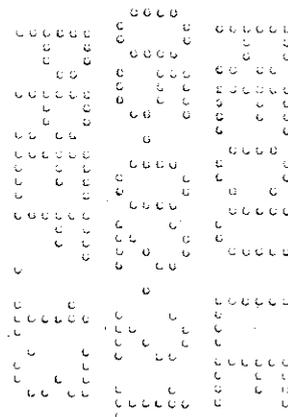
✦ 1 – ACCUEIL

- Mot de bienvenue de la Présidente
- Relevé de décisions de la séance du 21 juillet 2020

✦ 2 – FINANCES : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

✦ 3 – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

- 3.1 Demandes de subventions 2021
- 3.2 Demande de subvention DRAAF
- 3.3 Demandes de subventions DREAL
- 3.4 Perspectives d'évolution des statuts
- 3.5 Adhésion à la plateforme CCI MP
- 3.6 Coût Journée Agence



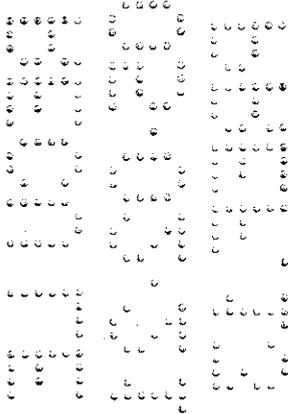
- 3.7 Modification de la convention PITEM PS4

✦ 4 – RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Recrutement d'un agent en CDD d'1 an pour le PITEM PS4
- 4.2 Recrutement d'un agent en CDD de 6 mois en renfort sur le Life HaCa

✦ 5 – POINTS DIVERS – ECHANGES

- 5.1 Organisation de l'Agence
- 5.2 Point d'information sur la communication



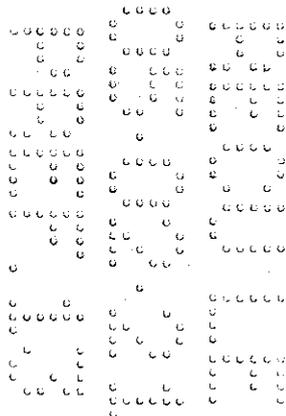
1 - ACCUEIL - Mot de bienvenue de la Présidente

- Mot de bienvenue de la Présidente
- Relevé de décisions de la séance du 21 juillet 2020

Il est proposé au Comité syndical

- d'approuver le relevé de décisions de la séance du 21 juillet 2020.

Approuvé à l'unanimité



2 – FINANCES : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le budget supplémentaire 2020 de l'ARPE-ARB s'établit :

- En section de fonctionnement à 4.837,42 € en dépenses et 76.152 € en recettes, soit un renforcement de l'excédent prévisionnel de 71.314,58 €,
- En section d'investissement à 71.416 € en dépenses et 101,42 € en recettes, soit un prélèvement de 71 314,58 € sur l'excédent d'investissement.

Pour mémoire, il est rappelé que le Budget Primitif 2020 avait été voté après intégration des résultats budgétaires 2019. En section de fonctionnement, il a été proposé de l'adopter en suréquilibre pour 142.420,18 €. En investissement, le suréquilibre s'élèverait à 606.550,21 € après adoption de la proposition.

Le budget supplémentaire 2020 a un double objectif :

- Restaurer les équilibres de la section de fonctionnement,
- Utiliser partiellement l'excédent d'investissement cumulé.

Pour cela :

- Il intègre des recettes nouvelles en section de fonctionnement,
- Il renforce l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement,
- Il ajuste l'ouverture des crédits budgétaires prévus au BP par virements de crédits ;
- Il emploie une part de l'excédent de la section d'investissement au financement de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations.

Pour les dépenses, les chapitres impactés sont le 011, le 65 et le 67 en fonctionnement et le 20 et le 21 en investissement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes

Le BS intègre des nouvelles recettes à hauteur de **76.152 €** :

• **Le personnel : 23.202 €**

• **Les recettes directes sur les missions : 52.950 €**

B - Les dépenses

Le BS intègre en section de fonctionnement également des dépenses à hauteur de **4.837,42 €**, soit pour réaliser des actions prévues au second semestre de l'année, soit pour réaliser les nouvelles missions confiées à l'Agence.

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 93.536 € concerne essentiellement :
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : - 89.800 €
- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 1.000 €
- Chapitre 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » : 101,42 €

Le renforcement conjoncturel de l'excédent prévisionnel montre la volonté de l'ARBE de maîtriser sa trajectoire budgétaire et de restaurer ses marges de manœuvre. Ces crédits de fonctionnement demeurent mobilisables, mais il est aujourd'hui proposé de ne pas les employer. Ils permettront de faire face aux contraintes de l'année 2021.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'utiliser une part limitée de l'excédent d'investissement cumulé pour financer des opérations nouvelles et des équipements.

A - Les recettes

- Chapitre 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » : 101,42 €

B - Les dépenses

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 75.500 € concerne
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : - 4.084 €

3 - LES TRANSFERTS DE CREDIT

Le BS intègre des transferts de crédits de chapitre à chapitre et dans un même chapitre pour couvrir certaines dépenses pour lesquelles les crédits ouverts au BP sont insuffisants. Ces transferts sont aussi effectués pour régler des dépenses sur des articles budgétaires adaptés.

Le budget étant voté par chapitre, toute modification affectant un chapitre est conditionnée à l'approbation du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité syndical

- d'adopter chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2020.
- Approuvé à l'unanimité**

Interventions

Intervention de Monsieur Mounier : Monsieur Mounier a relevé dans le chapitre 012 que le ratio des primes à l'ARBE est supérieur au ratio de sa collectivité.

Réponse de Monsieur Cothias : Monsieur Cothias demande à Monsieur Mounier de bien vouloir formuler sa demande par écrit afin que des précisions puissent lui être apportées à ce sujet.

3 – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

➤ 3.1 Demandes de subventions 2021

Demandes de subventions dans le cadre du programme d'actions 2021.

L'ARBE est en train de co-construire le programme d'actions 2021 avec ses différents partenaires notamment l'OFB, la DREAL, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, les Départements et EPCI. Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme 2020.

Dans ce cadre, l'ARBE va déposer différentes demandes de subvention pour l'année 2021 et, selon les actions, pour plusieurs années afin que ces partenaires puissent co-financer les actions qu'ils souhaitent soutenir dans le cadre de leurs propres dispositifs financiers.

En ce qui concerne l'Agence de l'eau, l'ARBE propose notamment 11 actions pour 2021 (listées dans le dossier du CS du 12 octobre 2020).

Ces actions pourront être complétées par d'autres actions, en fonction des échanges qui auront lieu dans les différents comités de pilotages.

En ce qui concerne la DREAL, l'ARBE propose notamment 8 actions pour 2021 et les années suivantes (listées dans le dossier du CS du 12 octobre 2020).

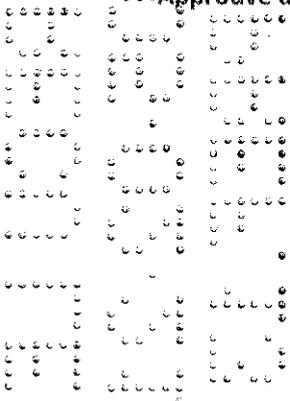
En ce qui concerne la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'OFB, les dossiers seront déposés en déclinaison du programme d'actions prévisionnel 2021.

Dans ce cadre, l'ARBE sollicite notamment un appui financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la réalisation du plan d'actions 2021, à hauteur de 1 000 000 €. Cette demande vient en sus de la participation statutaire annuelle de la Région d'un montant de 500 000 €.

Il est proposé au Comité syndical

- d'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subventions pour l'année 2021 et, selon les actions, pour plusieurs années, et à signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces missions et des actions liées.

Approuvé à l'unanimité



➤ 3.2 Demande de subvention DRAAF

« Réalisation d'outils méthodologiques et de promotion pour une restauration collective durable » en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Années 2020 –2021

L'ARBE, en partenariat avec la DRAAF, l'ADEME et la Région, a développé entre 2016 et 2018 une mission d'accompagnement des collectivités en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans leurs projets de restauration collective durable.

Fort de son expérience et à la demande de ses partenaires notamment la Région, en 2020, l'ARBE poursuit sa mission d'accompagnement dans une logique de massification des bonnes pratiques et sur les sujets émergents. Pour ce faire elle va notamment créer des outils à mettre à disposition du plus grand nombre pour inciter à la multiplication des bonnes pratiques.

Les outils envisagés sont :

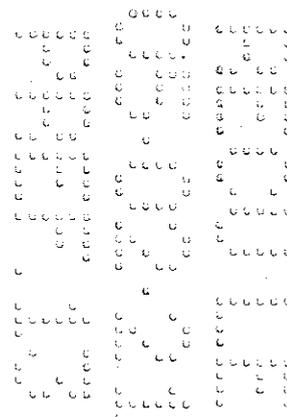
- La réalisation d'un argumentaire à destination des élus pour les inciter à mettre en œuvre un projet de restauration collective durable : démarche de promotion auprès des nouvelles équipes municipales et diffusion lors des accompagnements, lors des salons des maires et par nos campagnes de réseaux sociaux et site internet,
- La réalisation d'un mémento pour réaliser le suivi d'un marché de prestation ou DSP en complément du guide existant,
- Un recueil de recettes végétariennes, alternatives «maison» et de saison testées et approuvées par les cuisiniers et les convives,
- 2 vidéos pédagogiques de 3 minutes complémentaires au film «une restauration collective durable: mode d'emploi» abordant les sujets:
 - La cuisine végétarienne gouteuse et savoureuse: mode d'emploi
 - Comment accompagner les enfants vers une alimentation durable

C'est pour ce volet «création d'outils», que l'ARBE sollicite un appui financier de la DRAAF à hauteur de 20 000€.

Il est proposé au Comité syndical

- d'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subvention pour cette année et les suivantes et de signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Approuvé à l'unanimité



➤ 3.3 Demandes de subventions DREAL

- Complément à la délibération n°1755 du 16 décembre 2019, relative aux demandes de subventions 2020

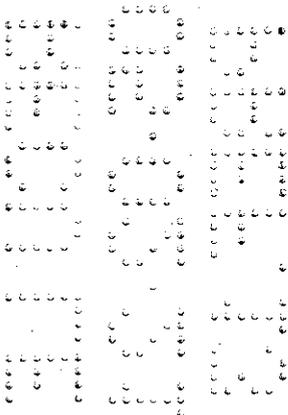
Le 16 décembre 2019, le Comité syndical a autorisé la Présidente à déposer les demandes de subventions pour l'année 2020 et à signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ses missions et des actions liées ; la liste des missions indiquait bien l'animation et la réalisation du plan d'actions du RREN pour l'année 2020, à laquelle il convient d'ajouter :

- L'animation et la réalisation du plan d'actions de l'Observatoire Régional de la biodiversité,
 - L'animation et la réalisation de la mission mécénaturel,
 - La mise en œuvre du programme LIFE Habitats Calanques,
- conformément au programme d'actions, voté par délibération n°1769 le 6 mars 2020

Il est proposé au Comité syndical

- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation des demandes de subventions auprès de la DREAL et à signer les documents y afférent pour les missions :
 - Animation et réalisation du plan d'actions de l'Observatoire Régional de la biodiversité,
 - Animation et réalisation de la mission mécénaturel,
 - Mise en œuvre du programme LIFE Habitats Calanques.

Approuvé à l'unanimité



➤ 3.4 Perspectives d'évolution des statuts de l'Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement (anciennement ARPE-ARB)

Depuis 2018, avec la sortie des Départements Alpains (04 et 05) du syndicat mixte, les membres se questionnent sur les perspectives d'évolution des statuts de l'Agence.

Conséquence de la loi Notre qui redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, ces 2 Départements ont estimé que les actions portées par l'ARPE ne relevaient plus de leurs compétences.

Parallèlement, en 2018 :

- Une réflexion est lancée sur la possibilité de faire évoluer le syndicat mixte vers un Etablissement Public à Caractère Environnemental (EPCE), nouveau statut amené par la loi Biodiversité de 2016 qui donne la possibilité aux Régions de créer des Agences Régionales de la Biodiversité [ARB] et qui crée par la même occasion le statut EPCE pour porter les ARB.
- De nombreuses rencontres politiques et techniques sont menées avec les intercommunalités pour étudier leur partenariat avec l'ARPE et leur entrée dans le syndicat mixte ou dans un EPCE : rencontre de NCA, AMP, TPM, Grand Avignon.

En 2019, la convention pour la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité, dynamique partenariale, est signée et désigne l'ARPE comme opérateur principal de cette dynamique collective. Cette ARB acte la volonté de l'Etat (OFB, Agence de l'eau, DREAL) et de la Région de mutualiser leurs actions en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité.

Cette signature marque une nouvelle évolution pour l'ARPE qui devient ARPE-ARB. Au-delà de cette évolution, des décisions vont aussi impacter le projet de l'Agence :

- La Région réduit sa participation passant de 2 000 000 à 1 500 000 euros et demande l'arrêt de la mission « Assainissement » jugée non prioritaire au regard de la dynamique ARB.
- L'ARPE se réorganise alors pour adapter ses missions à son budget et renforcer ses actions en matière de biodiversité.
- Les membres écartent le projet de transformation en EPCE et font le choix de maintenir le statut de syndicat mixte en modifiant les statuts pour permettre l'entrée des intercommunalités.

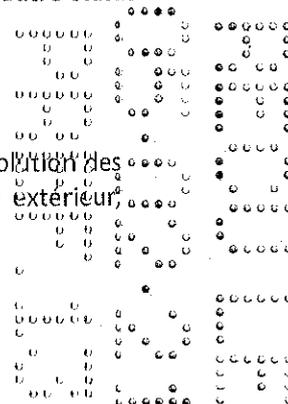
Aujourd'hui l'ARBE rencontre des difficultés de gouvernance, la demande de retrait du Département du Var et la difficulté à faire adhérer les intercommunalités (malgré un important démarchage et une volonté des intercommunalités de travailler avec l'ARBE) reposent la question de l'évolution des statuts.

Il semble donc opportun de pouvoir travailler sur les perspectives d'évolution de l'ARBE que ce soit sur la viabilité du syndicat mixte ou sur la pérennisation de la structure sous forme d'un autre statut de type EPCE ou GIP.

Il est proposé au Comité syndical

- d'autoriser la Présidente à réaliser une étude juridique sur les perspectives d'évolution des statuts de l'ARBE en s'appuyant sur tous les moyens disponibles (prestataire extérieur, sollicitation de services juridiques des membres,...).

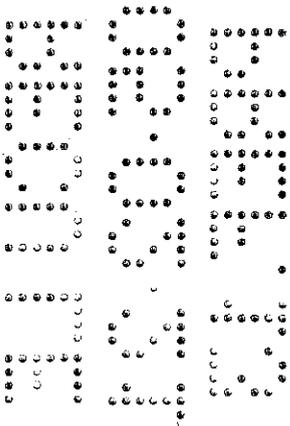
Approuvé à l'unanimité



La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement ;

- ouvrir au budget de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

Approuvé à l'unanimité



➤ 4.2 Recrutement d'un agent en CDD de 6 mois en renfort sur le Life HaCa

• **MISE EN PLACE DE L'ÉVALUATION DES FONCTIONS ECOSYSTEMIQUES ASSOCIÉES AUX ACTIONS DU PROGRAMME LIFE HABITATS CALANQUES [LIFE 16 NAT/FR/000593]**

Le programme européen multi-partenarial appelé LIFE Habitats Calanques [LIFE 16 NAT/FR/000593], coordonné par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, prévoit la mise en place de l'évaluation de l'impact du programme sur la restauration des fonctions écosystémiques des milieux naturels visés par le programme LIFE Habitats Calanques. Cette évaluation est une obligation des programmes LIFE imposée par la Commission Européenne. On appelle ici services (ou fonctions) écosystémiques les multiples bénéfices que la nature rend à la société.

Pour ce travail, il est nécessaire à chaque étape, de prendre en considération les aspects partenariaux, financiers, administratifs, ressources humaines et techniques du programme, ainsi que les conditions de mise en œuvre du programme LIFE imposés par la Commission européenne.

Dans le cadre du projet, une prestation était envisagée, cependant l'expertise concernant cette évaluation a été développée par l'AMU avec l'appui d'une étudiante en thèse. Son contrat se terminant fin octobre 2020 à l'Université, il est proposé de réaliser ce travail en interne à l'ARBE par l'embauche de cette experte sur 6 mois, ce qui offrira une meilleure efficacité tout en réduisant le coût de cette étude.

Il est proposé au Comité syndical

- d'autoriser la Présidente à :

- créer à compter du 1^{er} novembre 2020, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le programme LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021.

Il devra justifier d'un Master en écologie et biodiversité et d'une expérience en matière d'interactions entre l'Homme et la nature dans une approche socio-écologique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

- ouvrir au budget de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

➤ 5.1 Organisation de l'Agence

Point d'information (note distribuée en séance), pas de délibération.



Marseille le 22/09/2020

NOTE D'INFORMATION

OBJET : FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ARBE DURANT LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 MARS 2021

Rédacteur : Mireille BENEDETTI- Présidente de l'ARBE

Première période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020—Phase de recrutement d'un Directeur général (DG) et gestion collégiale de la direction générale

Dès le 1^{er} janvier 2020, l'ARBE s'est trouvée dans une phase de recrutement d'un DG avec l'appui du centre de gestion des Bouches du Rhône. Les entretiens programmés au mois de mars 2020 ont dû être reportés du fait de la crise sanitaire. Finalement, les entretiens de recrutement ont pu être menés le 28 mai 2020 avec 6 candidats.

Un candidat a été retenu par le jury mais n'a pas pu se présenter à son poste le 15 juillet. Le comité syndical du 21 juillet 2020 a acté le désistement du premier candidat retenu et a donc décidé de retenir le candidat en 2ème position mais ce recrutement n'a pas pu avoir lieu.

Le 21 juillet 2020, la Région m'a fait savoir qu'elle souhaitait que nous stoppions le recrutement du DG du fait de la période pré-électorale imminente.

Parallèlement le fonctionnement et la gestion de la structure ont été assurés grâce à un fort investissement des 4 directrices et de moi-même qui ont porté de manière collégiale les dossiers de la direction générale dans un contexte très particulier de crise sanitaire, avec le soutien de l'ensemble des agents de l'agence.

Durant cette période, nous avons volontairement laissé de côté le dossier sur l'évolution des statuts dans l'objectif qu'il soit porté par le nouveau DG.

Deuxième période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021 – Nouvelle période de transition

En l'absence de recrutement d'un DG jusqu'au mois d'avril 2021, l'ARBE doit donc s'organiser afin d'assurer le fonctionnement et la gestion de l'Agence qui entre dans une période de transition. Aussi, j'ai décidé de mettre en place :

- Une répartition formalisée des dossiers de la direction générale entre la présidente et les 4 directrices (cf. tableau ci-dessous).

Cette répartition permet d'avoir une directrice référente identifiée sur chacun des dossiers relevant de la direction générale tout en assurant la gestion de leur équipe respective. La directrice référente est une porte d'entrée pour l'interne et l'externe qui pourra prendre les décisions relatives au quotidien. Pour l'ensemble des dossiers, les décisions d'ordre stratégique se prendront en CODIR et en lien avec moi-même.

- L'identification d'un référent qui assure le lien avec la présidence de l'ARBE, avec l'autorité régionale et qui lancera et animera le travail sur l'évolution des statuts. En effet, afin de préparer les éléments concernant l'évolution de la structure et dans un objectif de pérennité, il est important de pouvoir lancer un travail sur l'évolution des statuts au plus vite. La référente est Audrey Michel.

Membres associés de l'ARBE-ARBO

Membres fondateurs ARBE-ARBO

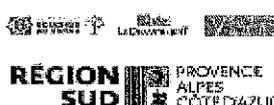


Tableau de répartition des dossiers de la Direction Générale de l'ARBE du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

Nom/Fonction	Missions DG
Mireille Benedetti, Présidente	Pilotage stratégique de l'Agence Arbitrage budgétaire Exécution des recettes Engagement des dépenses et ordonnance des paiements RGPD Pilotage stratégique des Ressources humaines Directeur de publication
Audrey Michel Directrice Transition Ecologique des territoires	Relation Présidente Relation Autorité régionale (réunions DGS, convention Région...) Evolution des statuts de l'ARBE Construction Programme d'actions 2021 et construction budgétaire 2021 Traitement subvention transversale Agence de l'eau 2021 Réseau des ARB
Sandrine Halbedel Directrice Connaissance des territoires, Réseaux d'acteurs et Coopération	Animation COTECH ARB, lien COFIL et Commission ARB/CRB Construction Programme d'actions 2021 et construction budgétaire 2021 Traitement subvention transversale OFB 2021 Relation Projet Costa Rica
Stéphanie Puteri Directrice des Affaires générales	Mise en œuvre politique RH Gestion de crise sanitaire Construction des comités syndicaux Relations avec les syndicats Construction budgétaire 2021 Traitement des cotisations statutaires Mise en œuvre de la Communication interne
Audrey Glorian Directrice de la communication	UICN Direction éditoriale Stratégie de communication Mise en œuvre de la Communication externe Mise en œuvre de la Communication interne Construction Programme d'actions 2021 et construction budgétaire 2021

➤ 5.2 Point d'information sur la communication

Point d'information, pas de délibération.

Contexte :

Depuis le 1^{er} septembre, les contraintes en matière de communication institutionnelle se sont renforcées dans le cadre de la campagne pré-électorale, en prévision des élections régionales et départementales annoncées en mars 2021. A compter de cette date, il convient de veiller plus particulièrement aux actions et outils de communication proposés, qui doivent respecter scrupuleusement les principes édictés par le code électoral (la neutralité, la régularité, l'antériorité, l'identité).

Dans ce contexte, et malgré le départ de l'un des agents de la Direction de la communication (poste de webmaster – community manager), plusieurs actions ont été engagées entre juin et début septembre, dont certaines vont se poursuivre sur le second semestre 2020.

Diffusion d'un Livre Blanc post-Covid (juin) :

L'objectif de ce document est de promouvoir les propositions de l'ARBE dans le cadre du plan de relance régional, et de valoriser notre agence dans un contexte où les questions environnementales sont majeures.

Nos principales cibles sont nos partenaires : les Maires (diffusion du Livre Blanc après les élections municipales), les élus régionaux, membres ARB, membre CRB, partenaires de l'agence, etc.

☞ **Le Livre Blanc est disponible en téléchargement sur le site internet de l'agence :**

<http://www.arbe-regionsud.org/564-livre-blanc.html>

Des exemplaires imprimés sont à la disposition des élus, dans les locaux de l'agence.

Création d'une campagne d'influence marketing sur Instagram :

L'objectif principal recherché à travers cette campagne est celui d'une communication grand public et engageante : il s'agit, au travers de ces messages de sensibilisation, de faire découvrir l'agence, son expertise, son histoire, ses missions, etc.

En août, une première campagne a été lancée avec une influenceuse de la région, engagée en matière environnementale. Une autre campagne, avec une macro-influenceuse (plus de 100 000 abonnés) visera à élargir notre audience.

Les deux campagnes sont intégrées au calendrier éditorial de l'agence sur les réseaux sociaux avec des publications qui « se répondront » pour massifier l'impact de notre communication.

Création d'une plaquette (institutionnelle) de présentation de l'agence :

L'ARBE ne dispose pas de plaquette de présentation récente et ce type d'outil est nécessaire, dans le cadre de la mise en place de la stratégie de communication institutionnelle, pour permettre à tous

les agents de « parler tous le même langage ». L'objectif est de présenter le positionnement de l'agence et ses missions.

☞ La plaquette est disponible en téléchargement sur le site internet de l'agence :

<http://www.arbe-regionsud.org/193-positionnement-et-missions.html>

Des exemplaires imprimés sont à la disposition des élus, dans les locaux de l'agence.

Refonte du site internet :

La présence de l'agence sur la toile est très disséminée, en raison de l'animation de multiples sites par l'ARBE : une dizaine de sites dont certains n'ont pas connu d'évoluer depuis 10 ans, notamment le site « mère ». Ce site « mère » ne remplit par ailleurs pas son rôle de portail et il est constaté une forte évasion des visiteurs. Enfin, le changement de nom a créé un décalage avec l'appellation du site www.arpe-arb.org.

☞ C'est pourquoi une nouvelle version a été lancée début septembre : <http://www.arbe-regionsud.org/>

Cette version évoluera, en termes de contenus, dans le courant du second semestre 2020 pour être complétée et présenter ainsi l'ensemble des informations relatives à l'agence, dans le respect des règles imposées par la campagne pré-électorale (une note du service juridique de la Région a été demandée afin de cadrer ce projet).

Conception et diffusion de podcasts :

Ce nouvel outil de communication lancé fin août depuis la plateforme SoundCloud permet de diffuser une série de messages thématiques et pédagogiques, visant à expliquer les missions de l'agence ainsi que les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

Nous prévoyons de décrire ainsi chaque mission de l'ARBE et d'ouvrir à nos partenaires, élus, qui le souhaiteraient.

☞ Les podcasts sont disponibles sur le site internet de l'agence :

<http://www.arbe-regionsud.org/1792-preview-parlons-nature.html>

